

La réforme des retraites, annoncée pour fin septembre par **François Hollande**, est officieusement lancée. Yannick Moreau, la présidente de la commission installée par l'exécutif pour lui faire des propositions, a présenté aux organisations syndicales les grandes lignes du rapport qu'elle remettra la semaine prochaine, sont potentiellement explosives et font déjà sursauter les syndicats.

D'après des sources syndicales qui ont eu accès à son contenu, le rapport propose une série de mesures qui mettraient à contribution tous les Français pour redresser les comptes à court terme. Les retraités d'abord, via la suppression de l'exonération d'impôt de 10% pour frais professionnels dont ils bénéficient comme les salariés de manière injustifiée, la fiscalisation des pensions majorées de 10% pour les parents de trois enfants et plus, ou encore l'alignement du taux réduit de CSG des retraités aisés sur celui des actifs.

Les actifs seraient eux aussi mis à contribution en travaillant plus. Si Yannick Moreau ne tranche pas entre **report de l'âge légal de retraite** et allongement de la durée de cotisation pour prétendre à une retraite à taux plein, la présidence de la commission sur l'avenir des retraites penche plutôt en faveur de la seconde option, plus dans l'air du temps et en phase avec les orientations déjà avancées par le gouvernement.

Pour augmenter les recettes, le rapport propose également une hausse de 0,3% de la cotisation patronale dé plafonnée, qui augmenterait ainsi de 1,6% à 1,9%. Les employés, pour leur part, pourraient subir une sous-indexation de leurs salaires (portés au compte) pour le calcul de leur retraite. Un exemple, pour bien comprendre ce mécanisme: ils cotiseraient 100 euros mais ne généreraient que 95 euros de droits à la retraite. Un mécanisme déjà en place dans les régimes complémentaires des salariés et des cadres Agirc et Arrco...

Sur le long terme, le pilotage du régime pourrait être réalisé via cette sous-indexation, comme c'est déjà le cas pour les retraites complémentaires des salariés et des cadres Agirc et Arrco. Le Conseil d'orientation des retraites proposerait par exemple en période de crise de sous-indexer davantage les salaires portés au compte..

Personne ne serait épargné: actifs, via l'allongement de leur durée d'activité (la durée de cotisation pourrait grimper à 44 ans, contre 41,5 aujourd'hui) ; entreprises, par une hausse de leur taux de cotisation ; mais aussi retraités, par une augmentation de leur contribution (via la suppression de leur abattement fiscal de 10 % pour frais professionnels ou l'alignement du taux de CSG des plus aisés sur celui des actifs).

## «Justice» et «solidarité»

Le rapport de Yannick Moreau, en cours de finalisation, comportera trois chapitres (pérennité financière, lisibilité et équité, emploi des seniors et conditions de travail). Toutes les pistes suggérées ne seront pas mises en œuvre... Le rapport fera ressortir «un besoin de financement de 7 milliards à court terme» et proposera que les mesures retenues s'appliquent «à tous les régimes». Yannick Moreau suggérera ainsi que le calcul des pensions des fonctionnaires ne soit plus basé sur les six derniers mois de traitement mais sur les dix dernières années, contre l'intégration de plus de primes.

Le chantier de réforme sera lancé, sur la base des pistes du rapport Moreau, lors de la conférence sociale des 20 et 21 juin. Le gouvernement proposera un projet de loi au début de l'automne après une consultation de deux mois.